

AVIS PUBLIC

Art. 278 *Loi sur l’instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3)

Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands

Adoption du budget du centre de services scolaire pour l’année 2026-2027

Avis est donné que le conseil d’administration, conformément à la *Loi sur l’instruction publique*, examinera en vue de son adoption le budget du centre de services scolaire pour l’année 2026-2027 au cours de sa séance ordinaire qui se tiendra le mardi 22 septembre 2026 à 19 h 30 au siège du centre de services scolaire situé au 630, rue Ellice à Beauharnois.

Donné à Beauharnois
Le 3 septembre 2026

Luc Langevin, directeur
Services du secrétariat général et des communications

**Centre de services
scolaire de la
Vallée-des-Tisserands**

Québec 